



Rabat Salé Zemmour Zaers

ACADEMIE REGIONALE
D'EDUCATION ET DE FORMATION
REGION DE RABAT SALE
ZEMMOUR ZAER

ROYAUME DU MAROC



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA FORMATION DES CADRES
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE
DIRECTION DE L'EDUCATION NON FORMELLE



GROUPEMENT DES RETRAITES
EDUCATEURS SANS FRONTIERE

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION

ENTRE

D'UNE PART

**L'ACADEMIE REGIONALE
D'EDUCATION ET DE
FORMATION DE RABAT SALE
ZEMMOUR ZAER
(AREFRSZZ)**

**LA DIRECTION DE
L'EDUCATION NON FORMELLE
(DENF)**

D'AUTRE PART

**LE GROUPEMENT DES RETRAITES EDUCATEURS SANS
FRONTIERE
(GREP)**

PORTANT SUR

**LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES ET DES
CAPACITES DES ACTEURS DE L'EDUCATION NON
FORMELLE**

SOMMAIRE

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 – Objet de la convention

Article 2 – Objectifs

Article 3 – Durée

TITRE II : ENGAGEMENTS DES PARTIES

Article 4 – Engagements du GREF

Article 5 – Engagements de l'AREFRSZZ

Article 6 – Engagements de la DENF

TITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 7 – Coût et budget du projet

Article 8 – Contributions financières

TITRE IV : SUIVI EVALUATION ET CONTRÔLE

Article 9 – Comité de pilotage, de suivi et d'évaluation (COPISE)

Article 10 – Evaluation annuelle

Article 11 – Evaluation finale

TITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 12 – Information, Communication

Article 13 – Règlement des litiges

Annexe :

Budget prévisionnel du projet

CONVENTION ENTRE

D'UNE PART

*L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE RABAT
SALE ZEMMOUR ZAIR Représentée par sa Directrice Madame Tijania FERTAT
Ci-après dénommée **AREFRSZZ***

Et

*LA DIRECTION DE L'EDUCATION NON FORMELLE
Représentée par son Directeur Monsieur Hssain OUJOUR
Ci-après dénommée **DENF***

ET D'AUTRE PART

*LE GROUPEMENT DES RETRAITES EDUCATEURS SANS FRONTIERE
Représenté par son Président Monsieur Bernard LEFEVRE
Ci-après dénommé **GRF***

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir un cadre de partenariat entre la l'AREFRSZZ, DENF et le GRF visant à contribuer au renforcement des compétences des intervenants dans l'éducation non formelle. Elle s'inscrit dans le cadre d'un PROJET MULTI PAYS « **Renforcement des compétences et des capacités des acteurs de l'éducation au Mali, Maroc, Niger et Sénégal 2011-2014** » initié par le GRF et soutenu par l'AFD et d'autres partenaires.

Elle institue un cadre d'appui aux programmes de l'école de la deuxième chance et de lutte contre l'abandon scolaire mise en œuvre par la DENF.

Article 2 – Objectifs :

❖ Objectif général

Le projet vise à contribuer à la rescolarisation des enfants (8-16) sous obligation scolaire et qui se trouvent hors du système d'éducation et de formation (approche curative) et à la lutte contre le décrochage scolaire, priorité de l'Etat marocain, en s'associant au plan d'urgence contre l'abandon scolaire (approche préventive) par le biais du renforcement des compétences des intervenants dans le domaine de l'ENF.

❖ Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement il poursuit les objectifs suivants :

- Contribuer au renforcement des compétences professionnelles de **100 animateurs éducateurs par année** en charge de l'ENF sur les méthodes de la pédagogie active adaptées aux élèves en difficultés et aux classes hétérogènes
- Contribuer à la formation pédagogique des 100 animateurs éducateurs (cités ci-haut) en charge de l'ENF, en ce qui concerne la maîtrise du français et son enseignement en tant que langue étrangère;
- Accompagner **20 associations par année** dans l'élaboration, la gestion et le suivi de leurs projets, notamment ceux concernant l'ENF ;
- Contribuer à l'opérationnalisation des mesures de l'approche préventive (formation des cellules de veille, suivi personnalisé des élèves, accompagnement scolaire) ;
- Rechercher le concours des cadres retraités de l'éducation nationale marocaine pour assurer la pérennisation du dispositif ENF;
- Faire bénéficier les cadres et les retraités marocains de l'expérience du GREF par des voyages d'échange en France (**1 mission par année**).

Article 3 – Durée

Cette convention est engagée pour une durée d'un an renouvelable, après accord des parties contractantes, dans la limite de 3 années et à condition que les financements soient obtenus et/ou reconduits, soit jusqu'en 2014.

TITRE II : ENGAGEMENTS DES PARTIES

Article 4 – Engagements du GREF

Le GREF apportera son expertise dans les trois domaines suivants :

1. Formation en français langue étrangère (FLE) ;
2. Accompagnement et formation en matière de lutte contre la déperdition scolaire ;
3. Accompagnement et formation des associations.

Ces domaines de compétence se déclineront selon les activités définies dans le Projet Multi Pays « Renforcement des compétences et des capacités des acteurs de l'éducation au Mali, Maroc, Niger, Sénégal » en plusieurs activités :

- ✓ Formation et accompagnement des animateurs éducateurs des classes ENF en matière de méthodes de Pédagogie Active, et de Français Langue Etrangère (séminaires et suivi) ;
- ✓ Accompagnement et Formation des volontaires pour le suivi de la formation des AE (co-formateurs, associations de retraités) ;
- ✓ Accompagnement et formation des équipes éducatives mixtes des bassins scolaires à la Veille Educative en vue de prévenir la déperdition scolaire ;
- ✓ Accompagnement des associations de l'ENF gérant les animateurs éducateurs.

En début de chaque mission, le programme des activités ci-dessus sera précisé pour chaque site entre les formateurs du GREF et leurs partenaires marocains.

- Les équipes du GREF seront composées d'intervenants aux compétences et profils suivants :
 - Spécialistes de Pédagogie ;
 - Spécialistes de FLE ;
 - Psychologues et éducateurs spécialisés ;
 - Spécialistes de montage, de gestion de projets et de gouvernance associative.
- Le GREF communiquera les CV des formateurs à la DENF et à l'AREFRSZZ ;
- Les interventions du GREF sont prévues sur 2 périodes de 4 à 6 semaines par année scolaire ;
- Le GREF prend à sa charge l'hébergement de ses intervenants ;
- Le GREF prend à sa charge les frais de transport de France.

Article 5 – Engagements de l'AREFRSZZ

L'AREFRSZZ s'engage à assurer :

- l'organisation matérielle des séminaires de formation prévus dans le projet (planning, information des participants, documentation, restauration) ;
- la coordination avec les directeurs des établissements et les associations partenaires ;
- les moyens de transport pour le déplacement des intervenants du GREF sur les sites relevant du territoire de l'AREFRSZZ ;
- la présidence des réunions régionales du comité de suivi et d'évaluation du projet (COPISE) mentionné à l'article 9 ci-après, de la convocation de ses membres et la mise en œuvre des décisions prises.

Article 6 – Engagements de la DENF

- Coordination de la réalisation des objectifs du projet ;
- Etude des propositions des instances des différents partenaires et leur soumission au COPISE ;
- validation du contenu et du calendrier des activités prévues ;
- prise en charge de l'organisation du COPISE (hébergement, transport des participants) ;
- prise en charge des frais des sessions de formation des AE organisées dans le cadre de ce projet.

TITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 7 – Coût et budget du projet

Le coût total du projet pour l'année 2011-2012, est fixé par les parties à la présente convention à un montant de **278 200,00 DH**.

Le Budget prévisionnel du projet en dépenses et en recettes est joint en annexe.

Article 8 – Contributions financières

Les contributions estimées de chaque partie s'établissent comme suit :

DENF = 68 000, 00 DH

AREFRSZZ = 59 600, 00 DH

GRAF = 150 600, 00 DH

TITRE IV : SUIVI EVALUATION ET CONTRÔLE

Article 9 – Comité de pilotage, de suivi et d'évaluation (COPISE)

Pour la réalisation, le suivi et l'évaluation du projet, objet de la présente convention, il est mis en place un comité de suivi et d'évaluation du projet (COPISE).

❖ Composition du COPISE

- 2 membres de l'AREFRSZZ ;
 - Mme la directrice ou son représentant
 - Mme le chef de service du Centre Régional Alpha et ENF
- 2 membres de la DENF ;
 - Mr le directeur de la DENF ou son représentant
 - Mr le chef de service des études des projets et évaluation
- 3 membres du GRAF ;
- 1 représentant des associations partenaires par site ;
- Le chef de service Alpha et ENF des délégations de chaque site concerné.

❖ Rôle et mode de fonctionnement

- Le COPISE assure le pilotage, le suivi et l'évaluation des différentes actions programmées dans le cadre du projet ;
- Le COPISE valide les plans d'actions annuels, les bilans annuels et bilans intermédiaires ;
- Le COPISE assure l'organisation et la réalisation de l'évaluation annuelle et finale du projet ;
- Le COPISE se réunit deux fois par an, une au niveau de la DENF et l'autre au niveau de l'AREFRSZZ et chaque fois que c'est nécessaire sur convocation de son Président.

Article 10 – Evaluation annuelle

Une évaluation-suivi annuelle sera faite à la fin de chaque année scolaire, ce travail sera coordonné par une équipe mixte (représentant GREF, DENF et AREFRSZZ) chargée de l'évaluation interne du programme et piloté par le COPISE.

Article 11 – Evaluation finale

Une évaluation finale aura lieu au cours de la 3ème année. Le cahier des charges ainsi que les TDR (termes de référence) de cette évaluation seront préparées en concertation avec les trois partenaires et soumis au COPISE pour validation.

TITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 12– Information, Communication

La présente convention sera portée à la connaissance des parties prenantes, par l'AREFRSZZ et ses partenaires en utilisant tous les moyens de communication et d'information disponibles (notamment courrier électronique).

Article 13– Règlement des litiges

Les litiges éventuels sont examinés par le COPISE, et réglés à l'amiable.

Fait à Rabat le 8 Décembre 2011 en 7 exemplaires

La Directrice de l'Académie Régionale
d'Education et de Formation Région de
Rabat Sale Zemmour Zair
Mme Tijania FERTAT

Le Directeur de la Direction de
l'Education Non Formelle
M. Hssain OUJOUR

Le Président de Groupement des
Retraités Educateurs sans Frontière (GREF)
Monsieur Bernard LEFEVRE
Représenté par **Mme Nicole SOYE**
Responsable Pays Maroc